

Quelle évolution pour les tarifs des offres d'accès au génie civil d'Orange pendant la transition cuivre-fibre ?

(11 mai 2017)

1 Contexte

Depuis près de dix ans, pour répondre notamment au développement croissant des usages sur internet, de nouveaux réseaux à très haut débit en fibre optique sont déployés jusqu'au domicile des abonnés. Le déploiement de ces nouveaux réseaux se fait principalement en utilisant le génie civil construit par Orange pour son réseau cuivré (conduites souterraines, appuis aériens).

L'accès aux infrastructures de génie civil existantes joue un rôle central dans l'équation économique et opérationnelle des déploiements des réseaux à très haut débit en fibre optique. C'est pourquoi, dès 2008, et afin de permettre le déploiement de masse des réseaux en fibre optique par les opérateurs, l'Autorité a imposé à Orange de donner accès à ses infrastructures de génie civil de boucle locale dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

A l'occasion de la révision de la décision n° 2010-1211 du 9 novembre 2010 définissant les conditions économiques de l'accès aux infrastructures de génie civil de boucle locale en conduite d'Orange, il est utile de rappeler la dynamique attendue des tarifs de ces offres.

2 Une tarification adaptée aux objectifs de la régulation : simplicité et prévisibilité, pour favoriser le déploiement de la fibre sur tout le territoire

Pour favoriser le déploiement des réseaux fibre sur tout le territoire, la tarification des offres d'accès au génie civil d'Orange est bâtie sur **deux grands principes adoptés en 2010** :

- **Lier la tarification à l'évolution de la pénétration commerciale de la fibre :**

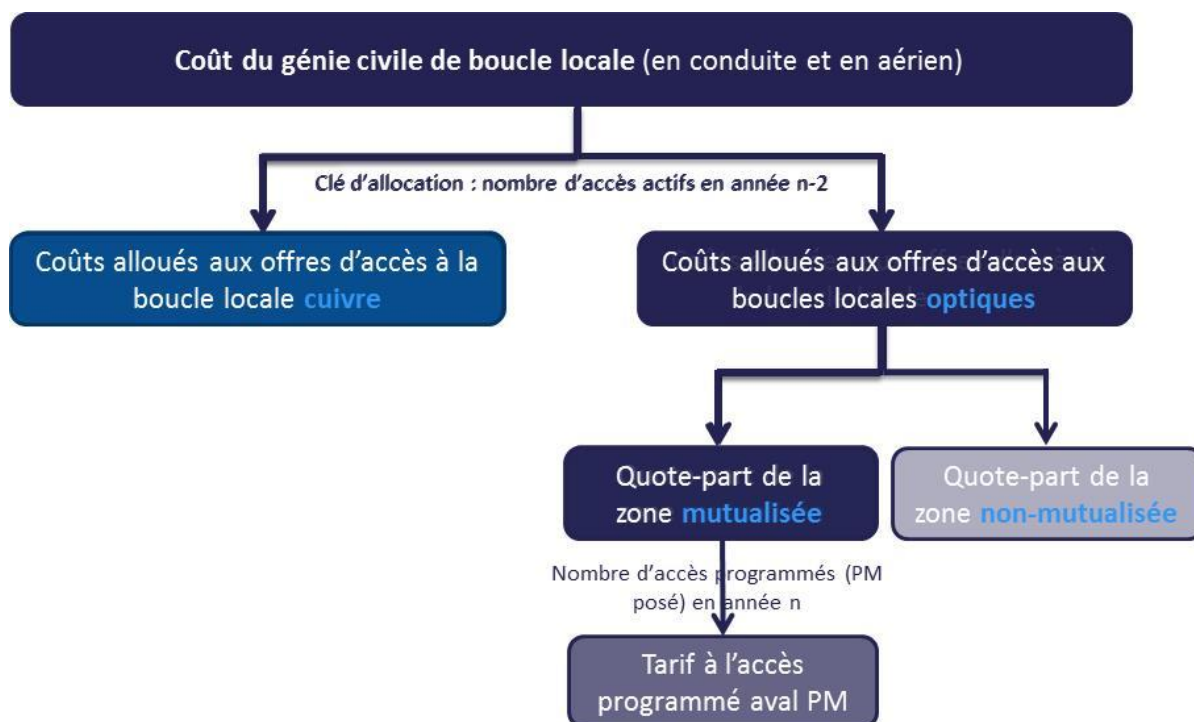
L'allocation des coûts entre cuivre et fibre est calculée au prorata du nombre d'accès actifs, ce qui permet à chaque technologie de porter sa quote-part des coûts en fonction de sa pénétration commerciale. A mesure que le nombre de clients raccordés en fibre optique augmente, les coûts alloués à la fibre croissent en conséquence.

⇒ *Plus précisément, pour la tarification de l'année n : la masse de coût totale de génie civil de boucle locale d'Orange est allouée entre la fibre et le cuivre en fonction des accès **commercialisés** sur le marché de détail par chacune des deux technologies en fin d'année n-2.*

- **Assumer une péréquation géographique au profit des zones les moins denses du territoire**

La tarification pour la fibre en aval des points de mutualisation (PM) est basée sur le nombre de locaux desservis (accès raccordables à terme) de ce PM et est indépendante des volumes de génie civil utilisés, ce qui permet une péréquation géographique des coûts au profit des zones les moins denses du territoire. En d'autres termes, quels que soient le nombre de kilomètres de génie civil utilisés et la taille des câbles nécessaires, la tarification sera fondée de manière forfaitaire sur le nombre de locaux desservis à terme en aval du PM.

⇒ Plus précisément, pour la tarification de l'année n : la masse des coûts pour la fibre en zone mutualisée (aval des PM) est traduite en tarifs unitaires à l'accès aval PM en la divisant par le nombre total d'accès raccordables à terme en aval des PM présents (que les accès soient raccordés ou non)¹ en année n .



3 Après une phase de tarifs très bas, la transition cuivre-fibre se traduit mécaniquement par une hausse du tarif du génie civil pour la fibre pour rejoindre à terme le coût de génie civil de boucle locale par accès cuivre

Le tarif dit « forfaitaire » par accès², en aval du PM dépend donc principalement :

- de la masse totale de coûts allouée à la fibre, qui dépend elle-même de la masse totale des coûts de génie civil de boucle locale d'Orange et de la pénétration commerciale de la fibre,
- et du nombre total d'accès raccordables à terme en aval du PM.

Conséquence de ce mécanisme, dans la phase de déploiement actuelle, les tarifs forfaitaires unitaires à l'accès aval PM sont **très inférieurs à leur cible de long terme**, lorsque la transition cuivre-fibre sera réalisée, en raison de **deux effets temporels** :

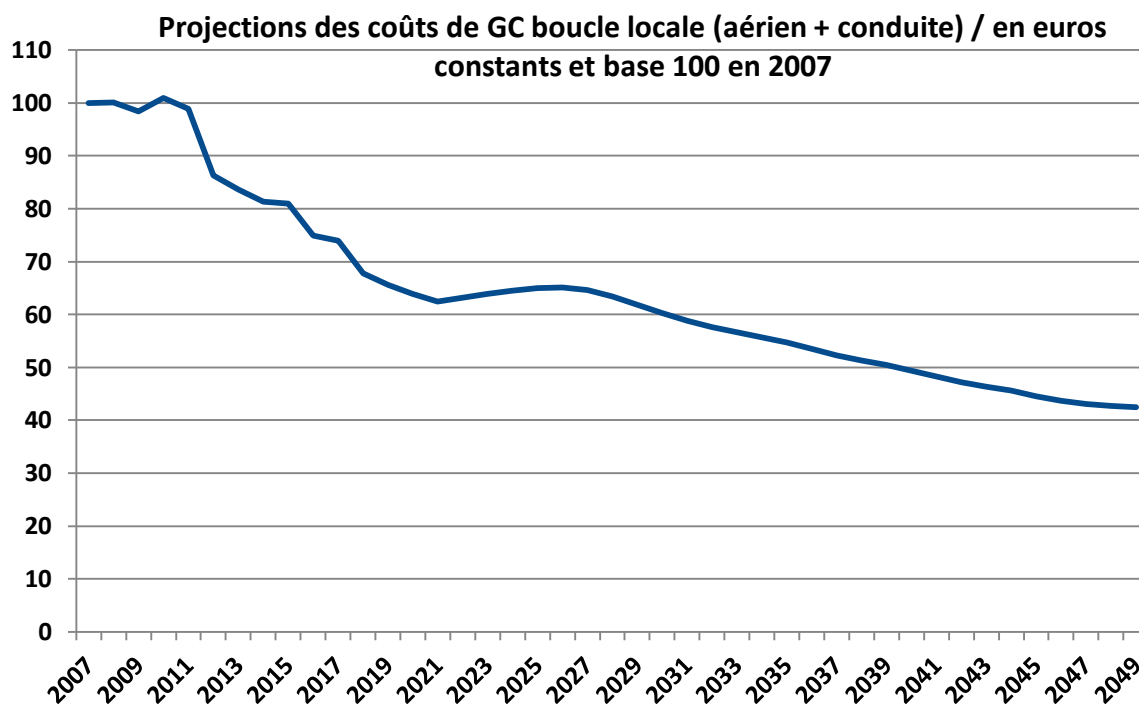
- tout d'abord, **le déploiement a lieu avant le raccordement et a fortiori la commercialisation** : le nombre d'accès à terme en aval des PM posés, en phase de déploiement, est mécaniquement très supérieur au nombre d'accès fibre raccordables, raccordés et a fortiori commercialisés.
- par ailleurs, **le choix d'une allocation cuivre/fibre sur la base des accès commercialisés en fin d'année n-2** et non n accentue ce décalage.

¹ PM en aval desquels il y a utilisation de génie civil d'Orange pour la fibre. Ceci exclut par exemple les points de mutualisation intérieurs.

² tarif payé que les accès aient ou non encore été rendus raccordables par l'opérateur d'infrastructure

Ces décalages devraient progressivement diminuer à mesure que la fibre est commercialisée, ce qui entrainera une hausse des tarifs. Il faut toutefois garder à l'esprit que les coûts supplémentaires que cette hausse représente pour les opérateurs d'infrastructure sont recouvrables auprès des opérateurs commerciaux via les tarifs récurrents sur les accès commercialisés.

Cette augmentation sera par ailleurs tempérée par la poursuite attendue de la diminution de la masse totale de coûts de génie civil de boucle locale d'Orange, telle qu'illustrée dans le graphique ci-dessous :



*Projection des coûts totaux de génie civil de boucle locale d'Orange (avant allocation cuivre/fibre)
Simulation indicative sur la base d'hypothèses détaillées dans le module Excel associé³*

A terme, le coût de génie civil actuellement supporté par le cuivre (entre 2 et 3 €/accès/mois) a vocation à être entièrement supporté par la fibre. Cela conduirait donc, avant prise en compte de l'évolution de la masse de coût total de génie civil de boucle locale, à un tarif de génie civil par accès fibre relativement similaire au coût de génie civil de boucle locale par accès cuivre (contrairement à un tarif de 0,235€/accès aval PM/mois aujourd'hui⁴).

³ Voir ce module pour différentes sensibilités

⁴ Auquel il convient, pour une comparaison exacte, d'ajouter le tarif de la zone mutualisée, rapportée aux nombres d'accès raccordables à terme. Pour simplifier le raisonnement, ce point n'est pas développé ici.

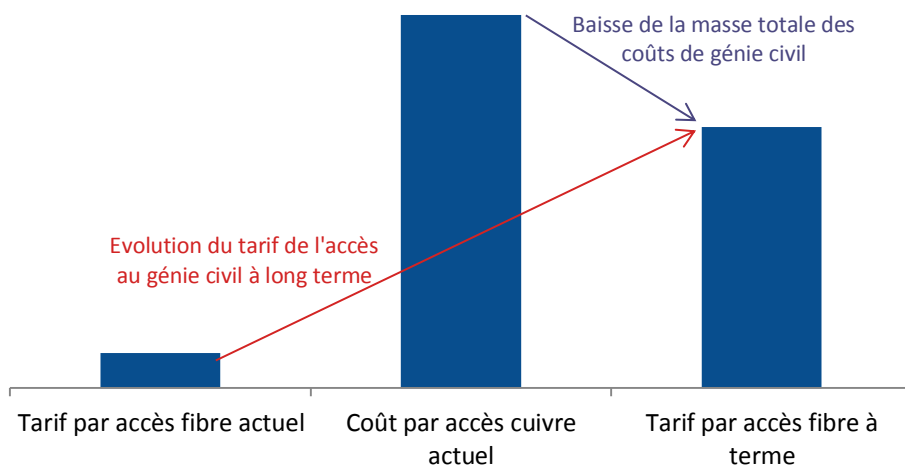


Schéma simplifié de l'évolution à long terme du tarif par accès des offres d'accès au génie civil de boucle locale d'Orange